

La Gaude / Le Hameau de la Baronne

Provence-Alpes-Côte d'Azur, 06
2020 - En cours

Situé sur le coteau ouest de la plaine du Var, le hameau de la Baronne est marqué par son ancienne activité agricole. Sur la pente organisée en terrasses s'étagent des parcelles de maraîchage, des serres consacrées à la culture de fleurs, des vergers d'agrumes et des oliveraies. Le couvert forestier s'est développé sur les fortes pentes et dans les ravines, créant de grands réservoirs de biodiversité. Le tout compose un paysage singulier, de grande qualité mais aussi très fragile du fait d'une forte pression immobilière.

L'EPA Plaine du Var intervient sur ce site pour cadrer son développement urbain par la mise en place d'une « ZAC à participation ». Notre groupement a été choisi pour en assurer la maîtrise d'oeuvre urbaine.

Le schéma de développement urbain que nous avons mis au point se fonde sur la tradition agricole du site en tirant parti des grandes logiques paysagères.

Trois grandes entités définissent les façons d'habiter ce paysage : la plaine, le piémont, le promontoire. Le respect des terrasses agricoles génère un urbanisme permettant de préserver les vues lointaines et une architecture spécifique. La gestion des eaux pluviales structure la trame paysagère et son installation dans le relief. Le couvert végétal inspire un projet paysager aux ambiances multiples étagées sur le coteau : forêt méditerranéenne des coteaux ponctuée de belvédères, vergers d'agrumes, jardins vivriers sur les restanques, etc.

Pour chaque lot, nos prescriptions paysagères assurent l'émergence d'un urbanisme contemporain adapté au climat méditerranéen.

Maître d'ouvrage	EPA Ecovallée Plaine du Var
Site	Le Hameau de la Baronne
Surface	16 ha
Programme	Etude urbaine et paysagère pour un nouveau quartier
Mission	Plan guide, CPAUEP, MOE complète
Equipe	Richez_Associés (urbaniste mandataire), Péna Paysages, SETEC, Franck Boutté Consultant, Urban Water
Coût	2 M€ HT (espaces publics)
Etudes/Travaux	2020/2029



La Gaude / Le Hameau de la Baronne



- 1/ Principe d'étagement urbain et paysager sur le coteau
- 2/ Les jardins vivriers
- 3/ Belvédère sur la vallée
- 4/ Promenade dans le parc